

D.2. Patrimoine Culturel  
I tangazo

1999

REPUBLIKA Y'U RWANDA  
MINISITERI Y'URUBYIRUKO, UMUCO,  
SIPORO NO KWIGISHA IMYUGA ICIRIRITSE  
B.P. 1044 KIGALI  
TEL: 8 3527  
FAX: (250) 8 3518

P.C. / Butote ✓  
Severin  
F&L / Kayigi  
P.A.E. / Fidele  
Ruhumbye

Presence  
cargée.

## ITANGAZO

Minisitiri w'Urubyiruko, Umuco, Siporo no Kwigisha Imyuga Iciriritse, afatanyije na bamwe mu banyamuzika bishyize hamwe, atumiye abanyamuzika bose bo mu mujyi wa Kigali mu nama izabaturiza kuri Sitade Amahoro ku wa kabiri tariki ya 10 Kamena 1997 i saa yine za mu gitondo.

Kubera ko iyo nama izavugirwamo ahanini ibyerekeranye n'urwego ruvuganira abanyamuzika, musabwe kudasiba cyangwa ngo mukererwe.

**Dr. Yakobo BIHOZAGARA,**

Minisitiri w'Urubyiruko, Umuco, Siporo  
no Kwigisha Imyuga Iciriritse

P.O.



P.C  
Kigali, le... 25 MAI 1997

N° 364/02.6

*(1619)  
1452121*  
*1-9 services  
(Tous)*  
*DC-A*

Madame, Monsieur le Ministre (Tous)  
Madame, Monsieur le Secrétaire d'Etat (Tous)  
**KIGALI**

**Objet :** Régularisation des frais de mission par la B.N.R

Madame, Monsieur le Ministre,  
Madame, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Référence faite à la lettre n° 010/97-196/MG-kg du 7/5/1997 m'adressée par le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda et dont vous avez reçu copie, concernant les mesures prises par la Banque Nationale relatives à la régularisation des frais engagés pendant la mission à l'étranger,

J'ai l'honneur de vous demander de porter ces mesures à la connaissance de tous les services de votre Département afin d'éviter, dans l'avenir, les réclamations inutiles des fonctionnaires de l'Etat de retour de mission.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler la teneur de ma lettre n° 449/02.6 du 18 Octobre 1995, spécialement son point 5 relatif aux délais requis de présentation de demandes d'ordres de mission en vue de permettre aux différents services concernés, l'octroi en temps dû des ordres et des frais de mission.

Pierre Célestin RWIGEMA

*Pierre Célestin Rwigema*  
Premier Ministre



**Copie pour information à :**

- Son Excellence Monsieur le Président de la République
- Son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République et Ministre de la Défense
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda

**KIGALI**

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA  
CULTURE, DES SPORTS ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
DIRECTION DE LA CULTURE ET DES ARTS  
B.P. 1044 KIGALI  
TEL: 8 3527  
FAX: (250) 8 3518

Kigali, le 10/6/97

*P.C / Rutotse Séverin*

**NOTE DE SERVICE**

**OBJET** : Réunion pour la préparation  
Semaine et de la Journée de  
la Culture, édition 1997.

Il est porté à la connaissance de  
tous les agents de la Direction de la Culture et des Arts qu'une  
réunion de service est organisée à leur intention à l'effet de  
préparer la Semaine et la Journée de la Culture et des Arts.

La Division Promotion des Arts et de  
l'Ecrit présentera le document de travail.

La réunion aura lieu dans un local  
de la Division Folklore et Loisirs, ce vendredi 13/6/1997, à  
10 h00'.

de rigueur.

La présence et la ponctualité sont

**Jean MUKIMBIRI**  
Directeur de la Culture et des Arts.

**Copie pour information :**

- Monsieur le Ministre
- Monsieur le Secrétaire Général.



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE  
LA CULTURE, DES SPORTS ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
DIRECTION DE LA CULTURE ET DES ARTS  
B.P. 1044 KIGALI  
TEL : 8 35 27  
FAX : 8 35 18.

Kigali, le 18/6/1997

A Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse, de la Culture, des Sports  
et de la Formation Professionnelle  
**KIGALI.**

**OBJET** : Délégation de responsabilités  
administratives à Monsieur  
Théogène MUNYAZIKWIYE,  
de la Division Promotion des  
Arts, de l'Ecrit, du Droit d'Auteur  
et des Droits Voisins. //

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre  
autorité pour proposer une délégation de responsabilités administratives à  
Monsieur Théogène MUNYAZIKWIYE, qui est Chef de Division a.i. à la  
"Promotion des Arts, de l'Ecrit, du Droit d'Auteur et des Droits Voisins".

La motivation du choix est fondée  
par le fait que ladite Division me semble la plus située à l'interface entre les  
deux autres à savoir le "Patrimoine Culturel" et le "Folklore et Loisirs".

L'intéressé se fera le cas échéant  
assister de son collaborateur immédiat, Monsieur Fidèle RUTAGWENDEKA  
qui a déjà évolué dans chacune des 3 Divisions structurellement intégrées  
dans la Direction de la Culture et des Arts et qui est, de ce fait, une  
importante personne-ressource.

La période de la délégation des  
pouvoirs courra du 23/6/1997 au 8/7/1997 correspondant à une mission que  
je dois effectuer à MAATAF en Israël. L'intéressé peut déjà s'initier à tous  
les dossiers en accédant notamment aux Secrétariats des Divisions et de la  
Direction aux fins de maîtriser l'information et son traitement pour répondre  
de la Direction chaque fois que de besoin. La gestion du véhicule sera  
également assurée par lui, sous la supervision du service du charroi. Enfin,  
pour des raisons de contact facile, il occupera le bureau de la Direction.

La Commission du Mémorial du Génocide et des Massacres, le Programme de Communication et d'Education Civiques pour la Réhabilitation de la Confiance et la Réconciliation Nationale prendront eux-mêmes acte de la présente.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression renouvelée de ma très haute considération.

**Jean MUKIMBIRI**  
Directeur de la Culture et des Arts.

**Copie pour information :**

- Au Secrétaire Général
- Divisions & Services (Tous).

